

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 06 avril 2023</b>	L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THELIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline,**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Messieurs. **ALBASI Maxime, ARANDA Francis, Monsieur PICCOLI Jacques, Madame VIGNEAU Céline,**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Monsieur **BOUQUET** Thierry représenté par Monsieur **REY** Michel,  
Monsieur **MUCHA** Jean-Luc représenté par Monsieur **LIOT** Didier,

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **ARONDEL** Jean-Pierre procuration à Monsieur **CAMINADE** Didier,  
Monsieur **BIHOUEE** Yann procuration à Monsieur **BABIEL** Jean-Pierre,  
Madame **GIRAUD** Béatrice procuration à Monsieur **GUÉRIN** Gilbert,  
Madame **GRIFFEILLE** Martine procuration à Monsieur **THELIOL** Jean-Jacques  
Madame **LAFON** Nadine procuration à Madame **GARGOWITSCH** Sophie,  
Monsieur **MOULY** Jean-Pierre procuration à Madame **STARCK** Josiane,  
Madame **PINSOLLES** Sophie procuration à Madame **VIDAL** Aline,  
Madame **STREIFF** Céline procuration à Monsieur **SOTTORIVA** Olivier,

<b>Secrétaire de Séance :</b> <b>GARGOWITSCH Sophie</b>	<b>Conseillers en exercice : 50</b> <b>Présents (titulaires et suppléants) : 38</b> <b>Pouvoir(s) : 8</b> <b>Votants : 46</b>
--	--

**2023B-23-FIN BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle que l'Assemblée vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 pour le budget général de Fumel Vallée du Lot.

**AR Prefecture**047-200068930-20230406-2023B\_18\_FIN-BF  
Reçu le 17/04/2023

L'Assemblée a également arrêté les résultats du budget Annexe du Funérarium (dissolution au 31/12/2022 – Délibération 2022B-44-FIN). Après validation de la part de Madame la Cheffe de Poste du SGC de Villeneuve-sur-Lot, il convient reprendre le résultat de fonctionnement du BA Funérarium d'un montant de 20 703,94 € au budget général au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté. Le résultat d'investissement sera intégré après les écritures de transfert.

L'arrêté des comptes fait apparaître le résultat suivant :

	<u>CC FVL</u>	<u>BA FUNERARIUM</u>
(1) Un solde d'exécution de la section d'Investissement de	- 409 069,15	
(2) Un résultat de la section de Fonctionnement de	+ 3 561 665,53	+ 20 703,94

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

	<u>CC FVL</u>
En dépenses pour un montant de	1 198 499,26
En recettes pour un montant de	162 138,00
(3) Total	- 1 036 361,26

	<u>CC FVL</u>
<b>RÉSULTATS CUMULÉS =</b>	<b>+ 2 136 939,06</b>

Elle rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, d'une part, en réserve afin de couvrir au minimum le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, et, d'autre part, en report de fonctionnement.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

**1°) - Décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes :**

. Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 445 430,41 €  
. Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2 136 939,06 €  
. Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté : 409 069,15 €

**2°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**AR Prefecture**

047-200068930-20230406-2023B\_18\_FIN-BF  
Reçu le 17/04/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 17 avril 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 17 avril 2023